



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le  
lundi 14 mai 2018 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 31 et vérifie le quorum.

2018-05-101  
6690

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2018-05-102  
6690

**ADOPTION DES DERNIER PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session spéciale du 9 avril et celle ordinaire tenue le 9 avril 2018.

**QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2018-05-103  
6690

**DÉPÔT DES RAPPORTS**

**- Rapports financiers**

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 avril 2018.

**- Aqueduc**

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 370 m<sup>3</sup>, moyenne : 79 m<sup>3</sup>/jr  
Secteur Les Buissons : 7 088 m<sup>3</sup>, moyenne : 236 m<sup>3</sup>/jr  
Station de recherche : 01-04-2018 au 01-05-18 : 44,8 m<sup>3</sup>  
Camping de la Rive : Non disponible

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



Le montant de la dépense sera remboursé par le ministère de la Sécurité publique.

2018-04-098  
6689

**PROJET – POLITIQUE FAMILIALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire participer à la continuité de projets qui sont liés à la poursuite des objectifs de la politique familiale municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** des cours d'improvisation ont eu lieu à la Maison des jeunes Le SQUAT sous la supervision de M. Herman-Carl Gravel.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de remettre le montant suivant :

- Improvisation M. Herman-Carl Gravel 350 \$

2018-04-099  
6689

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

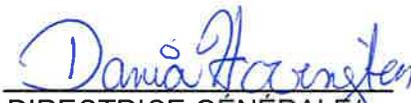
Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2018-04-100  
6689

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 21 h 15.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE /  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**- Service incendie de Pointe-aux-Outardes**

Rapport sur les pratiques tenues : 11 et 25 avril 2018  
Incendie : 15, 17 et 26 avril 2018  
Premiers répondants : 30 avril 2018  
Formation des pompiers : 14, 15 et 29 avril 2018  
Rencontre : Aucune

**- M.R.C. de Manicouagan**

Procès-verbaux : 21 mars et 18 avril 2018

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2018-05-104  
6691

**CORRESPONDANCE**

**Reçue :**

\* Mme Cindy Paquet, conseillère aux opérations municipales et régionales, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, direction régionale de la Côte-Nord -18-04-08- invitation à soumettre des candidatures dans le cadre des prix du Mérite municipal 2018. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 4 juin à Québec, pendant la semaine de la municipalité 2018 qui se déroulera du 3 au 9 juin 2018.

\* M. Dany Rousseau, coordonnateur, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques -18-04-09- accusé réception de la demande de prolongation du certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une halte récréotouristique municipale, dont ils procéderont à l'analyse.

**Expédiée :**

\* Mme Karine Lacasse et M. Frédérick Belzile, 390, rue Labrie -18-04-10- envoi de la résolution numéro 2018-04-069 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la demande de dérogation mineure DM-2018-01, afin de régulariser l'angle de la façade de la résidence projetée qui serait de 36 degrés par rapport à la ligne avant (emprise de la rue Labrie).

\* M. Ken Bouchard, directeur, Polyvalente des Baies -18-04-10- envoi de la résolution numéro 2018-04-079 selon laquelle le conseil municipal fait un don de 200 \$ au « Gala Méritas » de la polyvalente des Baies.

\* Mme Marielle Dionne, directrice, Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes -18-04-10- envoi de la résolution numéro 2018-04-086 selon laquelle le conseil municipal accepte les états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes.

\* M. Michel Deschênes, directeur général, Office municipal d'habitation de Baie-Comeau -18-04-10- envoi de la résolution numéro 2018-04-087 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau, l'Office municipal d'habitation de Chute-aux-Outardes, l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes et l'Office municipal d'habitation de Ragueneau suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

\* M. Joseph Imbeault, maire, Municipalité de Ragueneau -18-04-10- envoi de la résolution numéro 2018-04-089 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la proposition de la municipalité de Ragueneau concernant l'exploitation du bureau d'accueil touristique de Ragueneau.

\* M. Michel Gagnon, gérant de projet, Jean Fournier inc. -18-04-10- envoi



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

de la résolution numéro 2018-04-091 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes va procéder au paiement de la demande de paiement #4 et les avenants au marché #4 et #5 de la compagnie Jean Fournier inc., pour les ouvrages terminés au 20 mars 2018 concernant les travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent, rue Labrie Ouest. Le montant à payer, avec une retenue de 10 % du coût des travaux, est de 107 144,24 \$, taxes incluses.

\* M. Nicolas Robitaille, directeur principal des opérations, Premier Tech Aqua -18-04-10- envoi de la résolution numéro 2018-04-093 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte de confier à Premier Tech Technologie l'entretien des systèmes de traitements tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet et de ses composantes, de modèle similaire à ceux de la gamme DIUV autonettoyant, DIUV-025 de ou des modèles équivalents des immeubles assujettis. Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, et M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, sont autorisés à signer tous les documents en lien avec le contrat d'entretien de ces systèmes.

\* M. Michel Gagnon, gérant de projet, Jean Fournier inc. -18-04-10- envoi de la résolution numéro 2018-04-095 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission de la compagnie Jean Fournier inc., au montant de 363 419,02 \$, incluant les taxes, pour les travaux de relocalisation du rond-point de la rue Labrie Ouest et des infrastructures du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes.

\* M. Michel Gagnon, gérant de projet, Jean Fournier inc. -18-04-10- envoi de la résolution numéro 2018-04-096 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte les prix soumis par la compagnie Jean Fournier inc. pour le remplacement d'un ponceau et pavage (23 790 \$, plus taxes), ainsi que la pose de nouvelles glissières de sécurité (35 623,60 \$, plus taxes).

\* M. Louis Banville, ingénieur, Groupe-Conseil TDA -18-04-10- envoi d'une copie de la résolution numéro 2018-04-096 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte les prix soumis par la compagnie Jean Fournier inc. pour le remplacement d'un ponceau et pavage (23 790 \$, plus taxes), ainsi que la pose de nouvelles glissières de sécurité (35 623,60 \$, plus taxes).

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2018-05-105  
6692

### PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2018-05-14.

### ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS**

2018-05-106  
6693

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 339-18 RELATIF AU  
PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-  
OUTARDES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes juge opportun d'adopter le Règlement 339-18 devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du village de Pointe-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., Chap. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de présentation à cet effet a été donné le 14 mai 2018.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'adopter pour dépôt le projet de Règlement numéro 339-18 relatif au plan d'urbanisme de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit, en remplacement du Règlement 149-90 et de ses amendements.

2018-05-107  
6693

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 340-18 RELATIF AUX  
PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À  
L'ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS, AINSI QU'À  
L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT  
ET DE CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes juge opportun d'adopter un Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du village de Pointe-aux-Outardes.

**CONSIDÉRANT** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de présentation à cet effet a été donné au cours d'une assemblée précédente de ce conseil.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'adopter pour dépôt le projet de Règlement numéro 340-18 relatif permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis et certificats, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit, en remplacement du Règlement 154-91 et de ses amendements.

2018-05-108  
6693

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 341-18 RELATIF AU  
ZONAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes juge opportun d'adopter un nouveau Règlement relatif au zonage devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Pointe-aux-Outardes

**CONSIDÉRANT** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de présentation à cet effet a été donné au cours d'une assemblée précédente de ce conseil;



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'adopter pour dépôt le projet de Règlement numéro 341-18 relatif au zonage, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit, en remplacement du Règlement 155-91 et de ses amendements.

2018-05-109  
6694

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-18 RELATIF AU LOTISSEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes juge opportun d'adopter un Règlement relatif au lotissement et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du village de Pointe-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., Chap. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de présentation à cet effet a été donné au cours d'une assemblée précédente de ce conseil.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'adopter pour dépôt le projet de Règlement numéro 342-18 relatif au lotissement, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit, en remplacement du Règlement 156-91 et de ses amendements.

2018-05-110  
6694

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-18 RELATIF À LA CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes juge opportun d'adopter un règlement relatif à la construction devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du village de Pointe-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1);

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de présentation à cet effet a été donné le 14 mai 2018.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'adopter pour dépôt le projet de Règlement numéro 343-18 relatif à la construction, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit, en remplacement du Règlement 157-91 et de ses amendements.

2018-05-111  
6694

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 344-18 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes juge opportun d'adopter un règlement favorisant une gestion flexible du territoire en autorisant un certain nombre d'usages aux conditions énoncées devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du village de Pointe-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., Chap. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de présentation à cet effet a été donné le 14 mai 2018.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'adopter pour dépôt le projet de Règlement numéro 344-18 relatif

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



aux usages conditionnels, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit, en remplacement du Règlement 298-2009 et de ses amendements.

2018-05-112  
6695

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 345-18 RELATIF AU  
CONTRÔLE DE L'UTILISATION DU SOL DANS LES ZONES EXPOSÉES  
AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN ET À L'ÉROSION DES BERGES**

**CONSIDÉRANT QUE** le 7 juin 2016, le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, M. Sylvain Boucher, a transmis à la MRC la cartographie détaillée des zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges sur certaines parties du territoire de la MRC de Manicouagan, le tout accompagné du cadre normatif afférent à ces cartes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 août 2016, le Conseil de la MRC de Manicouagan a adopté le Règlement de contrôle intérimaire numéro 2016-09 relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est de l'intérêt de la municipalité d'adopter un règlement mettant à jour les dispositions concernant l'utilisation du sol dans les zones exposées au glissement de terrain et à l'érosion de la berge ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet d'identifier des zones de contraintes sur le territoire de la MRC de Manicouagan et les restrictions à la délivrance des permis et certificats qui y seront applicables.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'adopter pour dépôt le projet de Règlement numéro 345-18 relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit, en remplacement du Règlement 314-12 et de ses amendements.

2018-05-113  
6695

**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 346-18 RELATIF AUX  
DÉROGATIONS MINEURES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes juge opportun d'adopter un règlement relatif aux dérogations mineures et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du village de Pointe-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., Chap. A-19.1);

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de présentation à cet effet a été donné au cours d'une assemblée précédente de ce conseil.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'adopter pour dépôt le projet de Règlement numéro 346-18 relatif aux dérogations mineures, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit, en remplacement du Règlement 175-92 et de ses amendements.



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

### PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2018-05-114  
6696

#### RÉPARATION DE LA TOITURE – GARAGE MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT QUE** des réparations doivent être effectuées sur la toiture du garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission reçue de Construction A. Boudreault pour effectuer les travaux de réparation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission reçue de Construction A Boudreault pour réaliser les réparations sur la toiture du garage municipal, au coût de 624,31 \$, taxes incluses.

2018-05-115  
6696

#### APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2018-02 – ACHAT DE DEUX (2) GÉNÉRATRICES POUR LES STATIONS DE POMPAGE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes désire procéder à un appel d'offres sur invitation 2018-02 pour la fourniture de deux génératrices pour les stations de pompage;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres sera réalisé dès que les documents seront finalisés;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, est responsable de l'octroi du contrat.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de procéder par appel d'offres sur invitation concernant l'achat de deux génératrices pour les stations de pompage.

2018-05-116  
6696

#### DEMANDE DE DON – OPÉRATION ENFANT SOLEIL

**CONSIDÉRANT** la demande de don reçue de M. Serge Lepage dans le cadre de l'événement Opération Enfant Soleil qui aura lieu en juin prochain.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 100 \$ à Opération Enfant Soleil.

2018-05-117  
6696

#### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – LOISIR ET SPORT CÔTE-NORD

**CONSIDÉRANT** la demande de renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Côte-Nord.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes renouvelle son adhésion 2018 auprès de Loisir et Sport Côte-Nord au coût de 280,70 \$.

2018-05-118  
6696

#### PROTOCOLE D'ENTENTE – CORPORATION DU PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire mettre à jour le protocole d'entente, qui avait été signé en 1993, avec la Corporation du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes;

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente a été présenté aux deux parties, et a pour but de fixer les modalités et conditions de gestion du bloc sanitaire, des équipements récréotouristiques et de services ainsi que les terrains formant le parc public.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et à l'unanimité, d'autoriser M. Serge Deschênes, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le protocole d'entente entre le Village de Pointe-aux-Outardes et la Corporation du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes pour une période de vingt-et-un (21) ans. Le renouvellement se fera automatiquement tous les trois (3) ans, si aucune des parties ne fait la demande écrite de modifier l'entente.

2018-05-119  
6697

**LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire installer des toilettes chimiques avec urinoir du 22 mai au 8 octobre 2018, soit une à la Halte de la Baie et l'autre au Site du Vieux Quai;

**CONSIDÉRANT QUE** les toilettes seront nettoyées et vidangées une fois par semaine;

**CONSIDÉRANT** les soumissions sur invitation reçues.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission reçue de Sani-Manic Côte-Nord Inc. pour la location de deux (2) toilettes chimiques, du 22 mai au 8 octobre 2018, qui seront nettoyées et vidangées une fois par semaine, au coût de 3 426,26\$, taxes incluses.

2018-05-120  
6697

**DEMANDES DE DONS – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

**CONSIDÉRANT QU'** il y aura une marche au mois de juin pour la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QU'** il y aura deux (2) équipes de marche pour l'événement Relais pour la vie, soit Mmes Solanges et Jocelyne Bouchard, ainsi que Diane David et Aurélie Talbot.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de faire deux (2) dons de 50 \$ pour chacune des équipes de marche, soit Mmes Solanges et Jocelyne Bouchard, ainsi que Diane David et Aurélie Talbot, qu'ils remettront à la Société canadienne du cancer.

2018-05-121  
6697

**TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES – ARCHÉO-MAMU**

**CONSIDÉRANT QUE** Archéo-Mamu planifie une dernière année de travaux archéologique sur le lot 4 918 044, soit au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, afin de fouiller l'espace d'un site autochtone datant entre 2 400 et 500 ans, découvert en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** l'espace est affecté par une érosion importante en raison de sa position en bord de mer, donc il serait judicieux de procéder à la fouille dès cette année;



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CONSIDÉRANT QU'** Archéo-Mamu prévoit réaliser les travaux la première semaine de juillet, et ce pendant cinq (5) jours;

**CONSIDÉRANT QU'** une inspection visuelle, une collecte de surface et un inventaire par sondage seraient effectués sur le terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** les artefacts puissent être récoltés sur le terrain et transférés à la Réserve d'archéologie du Québec (ministère de la Culture et des Communications).

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise Archéo-Mamu à effectuer des travaux archéologiques sur le lot 4 918 044, la première semaine de juillet 2018.

2018-05-122  
6698

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE SKI DE FOND LES SKIEURS DE LA SAVANE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière du Club de ski de fond Les Skieurs de la savane pour défrayer les coûts de réparation et d'entretien de l'équipement qui sert à l'entretien de la piste de ski de fond.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de remettre un montant de 806,79 \$ au Club de ski de fond Les Skieurs de la savane pour défrayer les coûts de réparation et d'entretien de l'équipement qui sert à l'entretien de la piste de ski de fond.

2018-05-123  
6698

**MANI-COURSES – DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE ACTIVITÉ DANS LE SECTEUR DE BAIE-SAINT-LUDGER**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation de Mani-Courses pour la tenue d'une activité, le 17 juin 2018, dans le secteur de Baie-Saint-Ludger afin de faire découvrir le pont couvert et la nouvelle piste cyclable.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser la tenue d'une activité de Mani-Courses qui aura lieu le 17 juin prochain, dans le secteur de Baie-Saint-Ludger.

2018-05-124  
6698

**ANNULATION DU CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'ARRÊTS DE NEIGE – TOITURE DU CENTRE DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** le nettoyage de l'accumulation de la neige sur le toit du Centre des loisirs, glissement de celle-ci près de l'entrée principale serait plus difficile à réaliser avec l'installation d'arrêts de neige;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire annuler la résolution # 2016-11-248 qui acceptait la soumission de Ventilation du Nord.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'annuler l'acceptation de la soumission de Ventilation du Nord pour la fourniture et l'installation d'arrêts de neige sur la toiture du Centre des loisirs, au coût de 7 243,43 \$, taxes incluses, puisqu'aucun coût n'a été engendré par l'entrepreneur.

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



Le montant réservé sera remis dans le surplus accumulé.

2018-05-125  
6699

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – RELOCALISATION DE  
LA SIGNALISATION**

**CONSIDÉRANT QU'** une résidence a été construite avant la zone du 50 km vers la fin du chemin Principal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire que la vitesse de 50 km commence avant le 590, chemin Principal (résidence construite).

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, de faire la demande auprès du ministère des Transports pour que la vitesse de 50 km commence avant le 590, chemin Principal dans le secteur de Pointe-aux-Outardes.

2018-05-126  
6699

**MANDAT D'INGÉNIERIE – DEMANDES D'AVENANTS # 3 ET # 4**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat d'origine prévoyait une surveillance d'environ 10 semaines et que présentement, il y a 4 semaines d'activités support avant travaux et 14 semaines pendant les travaux réalisés jusqu'à présent;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avenant # 3 a été déposé concernant la surveillance à réaliser pour les travaux de stabilisation à finaliser et qui seront facturables à la méthode horaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avenant # 4 a été déposé concernant la préparation du Rapport final de surveillance demandé par le MDDELCC, un mois après la fin des travaux;

**CONSIDÉRANT** les coûts soumis par le Consortium TDA CIMA+ pour la surveillance du bureau additionnelle 2018 et la préparation du rapport final de surveillance au MDDELCC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'accepter les avenants au mandat d'ingénierie #3 et #4 soumis par le Consortium TDA CIMA+ :

- # 3 Surveillance du bureau additionnel 2018 au coût de 17 370 \$, plus taxes;
- # 4 Préparation du Rapport final de surveillance au MDDELCC au coût de 4 400 \$, plus taxes.

Ces coûts seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.

2018-05-127  
6699

**CONTRÔLES QUALITATIFS – TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DU ROND-  
POINT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes réalisera les travaux de relocalisation du rond-point de rue Labrie Ouest et des infrastructures du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT QUE** des contrôles qualitatifs de la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre doivent être réalisés lors des travaux;



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

**CONSIDÉRANT** les offres de services reçues afin de réaliser les analyses.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de services de la compagnie Englobe afin de réaliser les contrôles qualitatifs de la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre lors des travaux de relocalisation du rond-point de la rue Labrie Ouest et les infrastructures du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, au coût de 11 022 \$, plus taxes.

Ces coûts seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique.

2018-05-128  
6700

### TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – STATION DE POMPAGE DU SECTEUR DE POINTE-AUX-OUTARDES – ASSISTANCE TECHNIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** le système de filtration ne fonctionne pas adéquatement lorsque le puits P3 est en fonction;

**CONSIDÉRANT QUE** la pompe du puits P2 est régulièrement en faute, ce qui occasionne qu'elle ne redémarre pas après une deuxième faute;

**CONSIDÉRANT QU'** il n'y a pas de possibilité de vérifier les équipements du système de filtration sans faire un cycle de lavage complet, ce qui est très long.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre budgétaire d'assistance technique du Groupe-Conseil TDA pour le traitement de l'eau potable à la station de pompage du secteur de Pointe-aux-Outardes, au montant de 8 000 \$, plus taxes, pour 80 heures d'assistance.

2018-05-129  
6700

### AUTORISATIONS DE SIGNATURES – RENOUELEMENT DES CONTRATS DES EMPLOYÉS CADRES

**CONSIDÉRANT** les négociations pour le renouvellement des contrats des employés cadres de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Serge Deschênes, maire, et un représentant du comité des ressources humaines, à signer le renouvellement des contrats des employés cadres de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, soit celui de la directrice générale et secrétaire trésorière, celui de l'inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics et celui du superviseur des loisirs et de la culture, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022.

2018-05-130  
6700

### MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Raynald Foster au titre de maire suppléant pour la période du 15 mai au 3 juillet 2018.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



AFFAIRES NOUVELLES

2018-05-131  
6701

DÉPENSES RÉELLES 2018 – SOUPER ET SOIRÉE POUR LES BÉNÉ-  
VOLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en collaboration avec la Troupe Art'Scène, a organisé le souper et la soirée pour les bénévoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Troupe Art'Scène n'a pas pris en charge la partie souper et afin de répondre à la demande, il y a eu une représentation supplémentaire du spectacle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a approuvé un budget de 4 200 \$ avec la Troupe Art'Scène pour réaliser le souper et la soirée des bénévoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réelles s'élèvent à 4 284,99 \$, la participation financière de la municipalité est donc de 3 304,87 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, d'approuver la participation financière de la municipalité au montant de 3 384,87 \$, pour les dépenses 2018 concernant le souper et la soirée des bénévoles de la municipalité.

2018-05-132  
6701

FIXER LA DATE – CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA RÉGLEMENTA-  
TION D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de fixer au 7 juin 2018, à 19 h, à la salle du conseil, une consultation publique concernant les projets de règlements d'urbanisme numéros 339-18, 340-18, 341-18, 342-18, 343-18, 344-18, 345-18 et le 346-18.

2018-05-133  
6701

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2018-05-134  
6701

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 21 h 30.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal.*

  
MAIRE

